

Résidences d'artistes

Lycées agricoles
2020-2021



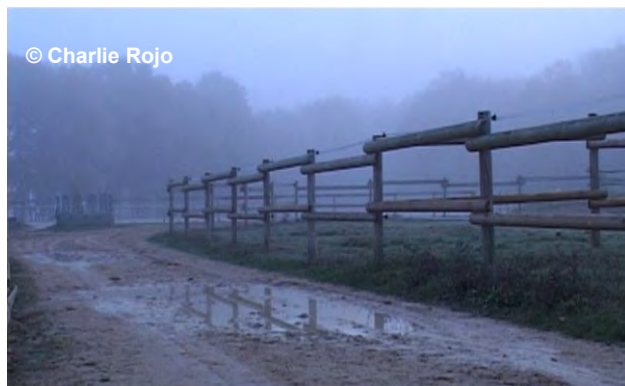
©Marine Giacomi

Enseignement agricole de la région Centre-Val de Loire

- Présentation générale P 2-3
- Conditions de sélection P 4-6
- Fiches établissements P 7-12
(Présentation et note d'intention)



Depuis 2006 l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire accueille au sein de ses établissements 3 résidences



Résidence de 3 mois

L'éducation socioculturelle (ESC) :

Spécificité de l'enseignement agricole. L'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation

Contexte

Les lycées agricoles dépendent du Ministère en charge de l'agriculture. Ils sont généralement situés en zone rurale ou périurbaine. Pour la plupart, ce sont des établissements de petite taille (200 à 500 élèves) qui disposent tous d'un internat.

Les formations vont de la 4^{ème} de l'enseignement agricole au BTSA. Chaque lycée est spécialisé dans un ou plusieurs domaines : productions agricoles (céréales, horticulture, viticulture, élevage) environnement, paysage, forêt, agro-alimentaire et laboratoire, service, conseil-vente.

Pour cette 14^{ème} année, les établissements de la région Centre- Val de Loire accueillent 3 résidences d'artiste. Chaque établissement définit éventuellement un thème et le soumet à l'artiste. La résidence court sur 3 mois consécutifs.

Les partenaires

- ✓DRAC Centre- Val de Loire
- ✓Conseil Régional du Centre- Val de Loire
- ✓DRAAF Centre- Val de Loire

Les conditions d'accueil

L'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas sur site.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste le temps de la résidence. L'artiste sera accompagné tout au long de son séjour par un référent, l'enseignant d'éducation socio-culturelle* qui sert d'interface entre l'administration de l'établissement et l'artiste.

Démarches pédagogiques

L'artiste mène un travail **de création** et de **médiation** avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et le personnel. Cependant, il n'a pas vocation à animer directement des ateliers de pratiques artistiques avec les apprenants mais doit y être associé. **Il est néanmoins primordial de penser comment le lien peut se construire et de prendre en compte le type de public qu'il va rencontrer au sein de l'établissement d'accueil.**

Côté pratique ...



Les conditions financières

Pour chacun des lycées :

Rémunération artiste	4000 €
Frais de production de diffusion de déplacement	3500 €
Frais d'hébergement de restauration et annexes	2500 €

L'artiste reçoit la somme de 4000 € en 3 versements mensuels de 1333 €.

La somme de 3500 € servira à financer les matériaux pour la production de l'œuvre, la diffusion /communication autour du projet. Les frais de déplacement sont gérés par l'établissement d'accueil et plafonnés à 500€. Ce dernier prend en charge l'hébergement, la restauration (sur site) et certains frais annexes (tél, courrier,..)

Les lycées partenaires

- ✓ Lycée agricole de Bourges- Le Subdray (18)
- ✓ Lycée agricole de Chartres- La Saussaye (28)
- ✓ Lycée agricole et viticole d'Amboise (37)

Lycée agricole de Bourges



Lycée agricole de Chartres



Lycée agricole d'Amboise



Côté dossier et sélection ...

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet dans le prolongement de son travail artistique. L'artiste doit construire un projet de son choix en tenant compte du thème éventuellement choisi par l'établissement et du temps de la résidence.

Tout type d'expression artistique relevant des arts plastiques est accepté. Exception pour la résidence de Chartres qui sera orientée en priorité sur l'image.

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il **devra initier** et conduire avec l'aide du référent, **une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement** en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporel et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence sous toutes les formes possibles pour **présenter le travail réalisé au cours** de la résidence (vernissage, projection...). La date de présentation est à définir dès le début de la résidence.

Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui accueilleront une résidence présenteront à l'artiste les éléments d'information générale sur leur site et les formations proposées. L'attention est attirée sur le fait que les établissements d'accueil sont des établissements de formation et non des structures culturelles.

Cependant, un partenariat peut être mis en place en fonction du projet avec une ou plusieurs structures culturelles du territoire (Centre d'Art, Musée d'Art, Ecole des Beaux Arts,...).

L'organisation de la résidence :

Durée et présence

- ✓ La durée de la résidence est de trois mois. Elle se déroule pendant les périodes scolaires.
- ✓ L'artiste se doit d'être présent lors de la résidence.

Contractualisation

- ✓ L'artiste reçoit une bourse de 4000 € pour les 3 mois. La somme de 1333 € lui sera versée mensuellement.
- ✓ Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.

Côté dossier et sélection ...*la suite*

Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est **hébergé** par le lycée. Il dispose d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples et d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement indépendant.
Pour chacun des établissements la configuration est différente (*voir fiches descriptives des établissements ci-jointes*).
- ✓ Il est **nourri** gratuitement pendant les périodes scolaires dans le respect du règlement et des heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose gratuitement d'un **espace de création** durant toute la période de la résidence. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels dans cet atelier. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité de l'établissement scolaire.
- ✓ Il n'est pas tenu par des **horaires** de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.

Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien le projet qu'il a choisi de réaliser, l'artiste dispose d'un budget de 3500 € pour la production, la communication, et ses déplacements (plafonnés à 500€) qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement.
- ✓ Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder à l'établissement ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.

Le dossier de candidature

Le dossier comprend :

- ✓ Une **lettre de motivation** détaillant les raisons de l'intérêt de l'artiste pour cette résidence et son contexte, explicitant le projet que l'artiste souhaiterait réaliser pendant ces 3 mois sur place.
- ✓ Un **curriculum vitae** de l'artiste
- ✓ Un **dossier visuel** présentant de façon détaillée le parcours artistique de l'artiste depuis ses premiers pas dans le domaine de la création contemporaine :
 - dossier papier relié
 - dossier numérique pour tous les travaux photographiques et vidéographiques (extrait de 3 mm par film maximum)
 - catalogues, textes critiques sont les bienvenus
- ✓ Une courte note sur les intentions de l'artiste concernant le **volet médiation** et accompagnement des différents publics concernés par la résidence, accompagnée d'un bref descriptif de son expérience dans ce domaine.
- ✓ L'ensemble de ces pièces **devra également être fournies sur une clé USB**
- ✓ **Une seule candidature** sera acceptée par résidence

Le dossier complet doit parvenir à l'adresse suivante, en **1 exemplaire au plus tard le lundi 23 mars 2020** (*Cachet de la poste faisant foi*). Les dossiers retenus seront après étude sélectionnés par un comité qui se tiendra courant mai 2020.

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt
DRAAF-SRFD Centre-Val de Loire
Madame Claire COULANGES - FAURE
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier
45042 ORLEANS CEDEX 1**

Tél : 02.38.77.40.30 Mèl : claire.coulanges@educagri.fr
claire.coulanges@agriculture.gouv.fr



Lycée agricole
de
CHARTRES

Les formations dispensées

L'établissement dispense des formations dans les filières générales, technologiques et professionnelles, dans les secteurs suivants : agriculture, travaux paysagers, agroalimentaire.

- Seconde générale
- Bac S
- Bac technologique aménagement
- Bac technologique production
- Bac pro BIT
- Bac pro CGEA
- BTSA ACSE
- BTSA STAV

L'établissement dispose d'une option "image" orientée photographie ouverte de la seconde à la terminale.

À propos de ...

Le lycée de La Saussaye a été construit en 1964 sur la commune de Sours à 5 km au Sud de Chartres. Il est « ouvert » sur les parcelles de l'exploitation qui s'étendent en Beauce. Le site regroupe un lycée, un CFA et un CFPPA et un cdi de qualité.

De plus, les élèves (environ 300 au lycée), dont la plupart sont internes disposent d'un foyer spacieux et d'un amphithéâtre de 300 places pour mener des activités de loisirs et socioculturelles. Le lycée dispose aussi d'un équipement sportif varié.

Le lycée a déjà accueilli en résidence une photographe, Géraldine MILLO en 2015. En 2017 l'artiste Fernanda SANCHEZ PAREDES, en 2018 Morgane KABIRY et en 2019 Coline Jourdan.

À disposition ...

Le lycée dispose d'installations diverses :

- 11 laboratoires (chimie, biochimie, génie industriel, microbiologie,...)
- 2 salles informatiques
- 5 salles de cours équipées de tableaux interactifs
- 1 halle technologique agroéquipement
- 1 exploitation agricole
- 1 gymnase, 3 terrains de sport, salle de musculation, terrain rugby)

L'artiste pourra disposer :

- D'un accès à un ordinateur connecté au réseau internet dans une salle partagée avec les enseignants d'éducation socioculturelle
- Possibilité de travailler dans les ateliers de la ferme
- Toutes les ressources de l'option image (appareil, studio photo, maquillage,...)





Lycée agricole de CHARTRES

La résidence

L'artiste disposera d'un atelier dans une salle du foyer socio-éducatif de 25m² et à la possibilité d'effectuer certains travaux dans les ateliers de la ferme.

Un hébergement est proposé dans une chambre du nouvel internat. L'artiste aura accès au self du lycée, matin, midi et soir durant toute la durée de sa résidence en semaine.

Les partenariats locaux possibles

- ✓ Le cinéma « les enfants du paradis »
- ✓ Toutes autres institutions en fonction du projet
- ✓ ALESA
- ✓ Option image de l'établissement

Thème et période de la résidence

« Les relations Nature / Cultures »

Octobre-décembre 2020

Condition d'accès

L'établissement est desservi matin et soir par une navette "transbeauce" depuis la gare routière de Chartres, situé à proximité de la gare SNCF (25 mn de la gare au lycée). A partir de la gare SNCF de Chartres, lignes ferroviaires TER Centre.

- Paris/Montparnasse
- Le Mans
- Courtalain

LEGTA Chartres - La Saussaye 28 630 SOURS

Tél : 02 37 33 72 00

<http://www.legta.chartres.educagri.fr>
legta.chartres@educagri.fr

Enseignant d'ESC référent

Julien CLEMENT
Julien.clement@educagri.fr
06 88 57 81 11



Note d'intention – Lycée agricole de Chartres (28)

Thème : Les relations Nature / Cultures

Comment un(e) artiste, à travers son travail, peut-il (elle) contribuer à faire évoluer les représentations sur la relation que nous entretenons à la nature.

Comment les conceptions de la nature issues d'autres cultures au sens anthropologique pourraient-elles être mobilisées dans un travail artistique?

Le lycée a déjà accueilli en résidence quatre artistes au cours de ces dernières années : Coline Jourdan, Morgane Kabiry, Maria Fernanda Sanchez-Paredes et Géraldine Millo. Les élèves de l'option image du lycée, les jeunes de l'Association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (Alesa) pourront être tout particulièrement sollicités sur des temps de médiation.

La résidence devra comporter **une dimension liée à l'image** (photo, vidéo) mais d'autres formes d'expression artistiques peuvent être mobilisées.



Lycée agricole de Bourges-Le Subdray



Les formations dispensées

Le lycée agricole de Bourges-Le Subdray dispense des formations qui vont de la 4^{ème} agricole au bac professionnel dans les domaines professionnels suivants:

- Bac Pro SAPAT, CGEA
- Bac techno STAV
- Bac général S
- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole
- au CFA : du bac professionnel à la licence professionnelle

À propos de ...

Ouvert en 2009, il a été pensé et construit avec le souci de prendre en compte les problématiques liées à l'environnement et au développement durable.

Le site regroupe un lycée (LEGTA), un centre de formation pour apprentis (CFA), un centre de formation pour adultes (CFPPA) et une exploitation agricole pédagogique.

Conditions d'accès

Le lycée agricole de Bourges-Le Subdray est situé dans le département du Cher, entre Bourges (14 kms) et St Florent-sur-Cher (5 kms).

Par la route : Proche de l'autoroute A71, sortie Bourges
Gare SNCF: Bourges (15 kms)
Bus ligne 8 (Bourges Nation/ St Florent s/ Cher)

À disposition ...

Le lycée dispose d'installations diverses :

- de salles spécialisées en biologie, informatique et une cuisine pédagogique ;
- d'un centre de documentation et d'information ;
- d'un foyer des élèves, de plusieurs équipements sportifs, d'un foyer socio-éducatif et de salles d'activités ;
- dans le cadre de l'EPL, d'une exploitation située sur le site de l'établissement avec élevage (moutons, vaches.)

L'artiste pourra bénéficier des équipements et des installations de l'établissement, sous réserve du respect des consignes et des règles de fonctionnement :

- Appareil photos, vidéo, vidéoprojecteur, tableau interactif (selon salles)
- Accès aux salles informatiques (en dehors des heures de cours d'informatique)
- Mise à disposition d'un ordinateur portable
- Accès internet filaire ou wifi aménageable selon les besoins
- Photocopieur



Lycée agricole de Bourges- Le Subdray



Hébergement

L'artiste disposera d'un petit studio individuel (distinct des bâtiments de cours avec douche, wc, lit, frigo, petite plaque)

Il s'agit d'un espace de couchage individuel qui n'est pas un espace de travail.

Il peut bénéficier de la restauration scolaire en semaine.

L'atelier

Il s'agira d'une salle de classe mise à disposition de l'artiste et dans laquelle l'artiste pourra installer son atelier le temps de la résidence dans les bâtiments scolaires

Thème et période de la résidence

« L'art et la nature »

Novembre 2020 à janvier 2021

Les partenariats locaux possibles

- ✓ Emmetrop
- ✓ Les Mille univers
- ✓ Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Noirlac
- ✓ Ecole supérieure d'art
- ✓ La maison de la Culture
- ✓ Les Bains Douches (Lignièrre)

Le lycée agricole de Bourges- le Subdray

Le Sollier

CS 18

18 570 Le Subdray

Tél. : 02.48.69.74.60

<http://www.bourges.educagri.fr>

Enseignante d'ESC référente

Personne contact : Morgane DEBRUS

morgane.debrus@educagri.fr

02.48.69.74.60

Note d'intention – Lycée agricole de Bourges-Le Subdray

Thème : l'Art et Nature

Quel regard porte-t-on sur la nature ? Quelles en sont nos représentations ? Et quels liens l'homme noue-t-il avec la nature à travers le monde?

Par une approche artistique, il s'agit d'interroger nos représentations de la nature et de tester des points de vue variés de par leurs origines spatiales ou culturelles...d'ouvrir une fenêtre sur d'autres mondes, d'autres rêves ayant en commun la relation de l'homme à la nature.

Nous sommes un lycée agricole, en territoire rural et de nombreux apprenants de notre établissement déclarent avoir besoin de la nature.

Nous serons sensibles à l'intérêt porté à la situation particulière de la résidence au sein d'un lieu de formation, fréquenté par des jeunes.

Des temps d'échanges avec des groupes d'apprenants sont à prévoir.



Lycée professionnel
agricole

*De la vigne, du vin et
du cheval*

D'AMBOISE



Les formations dispensées

L'établissement offre des formations dans le secteur de la viticulture et du domaine du cheval.

- 3^{ème} enseignement agricole
- Bac pro vigne et vin
- Bac pro hippique

Il dispense également des formations pour adultes.

À propos de ...

Le lycée est situé sur les hauteurs d'Amboise, au cœur du Val de Loire, à proximité de la Pagode de Chanteloup.

Il se trouve à la lisière de forêt. Il est construit au milieu des vignes de son domaine vitivinicole, le domaine de la Gabillière AOC Amboise.

Il dispose d'un espace de restauration et d'hébergement. D'un foyer et d'une salle associative dédiée aux activités culturelles des élèves. Par ailleurs l'établissement possède un parc informatique.

L'artiste pourra bénéficier des équipements et des installations de l'établissement, sous réserve du respect des consignes et règles de fonctionnement.

À disposition ...

- 1 station PC dédié à la vidéo (logiciel EDIUS Pro) et au son
- Scanner
- Appareil photos numérique Reflex Olympus
- 1 caméra numérique JVC GY HME200E
- Accès aux salles multimédia (15 postes)

Condition d'accès

Lycée Professionnel viticole

46 avenue Emile GOUMIN –
BP 239 37402 Amboise
Cedex

Tél. : 02.47.23.35.50

lpa.amboise@educagri.fr

www.epl-amboisechambray.fr



Lycée
professionnel
agricole

*De la vigne, du vin et
du cheval*

D'AMBOISE



La résidence

L'artiste pourra disposer d'un **petit studio de 20 m²** dans l'établissement avec une entrée autonome. Le studio est équipé d'une cuisine et d'un bloc sanitaire.

Il disposera également d'un **atelier de travail**.

L'artiste aura accès au self du lycée, matin, midi et soir durant le temps de sa résidence en semaine.

Période de la résidence

Pas de thème imposé

Janvier/février/mars 2021

Les partenariats Locaux possibles

- ✓ Centre d'art Le Garage à Amboise
- ✓ ESBAT de Tours
- ✓ Centre de Création Contemporaine CCCOD de Tours

Enseignant d'ESC référent

Sylvestre GREMY

Sylvestre.gremy@educagri.fr

02.47.23.35.53 / 06.88.78.25.37



Réseau d'actions
culturelles
de l'enseignement
agricole public

« Centr'Acteurs »



© Coline Jourdan

